

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20251219-008122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

---

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du conseil municipal**

---

**Objet : État des autorisations de programmes et crédits de paiements – budget primitif 2026**

**N° 008.12.2025**

**Rapporteur :**

**Martine MARECHAL**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 27

**Présents**

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

**Absents excusés**

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY

Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET

Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI

Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Les autorisations de programme permettent d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité financière des opérations et de n'inscrire au budget que les montants prévisionnels de mandattement sur l'exercice. L'autorisation de programme formalise un engagement pluriannuel en accord avec le principe d'annualité budgétaire.

Conformément au code général des collectivités territoriales et au règlement budgétaire et financier de la commune, les créations et révisions des autorisations de programmes sont présentées au conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif ou des décisions modificatives.

Cette révision traduit l'ensemble des mouvements affectant les autorisations de programme et leurs crédits de paiements.

#### Réhabilitation de la halle et du beffroi :

Le coût de l'opération actualisé s'élève à 2 880 000 € (+ 214 100 €). La répartition des crédits de paiement est révisée.

Autorisation de programme	2 880 000,00					
Crédits de paiements	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	947,64	38 169,36	244 502,18	1 782 500,00	810 000,00	3 880,82

#### Réhabilitation du tour de ville et des allées Charles de Gaulle (phase 1) :

La répartition des crédits de paiement est révisée.

Autorisation de programme	6 570 000,00					
Crédits de paiements	2021	2022	2023	2024	2025	2027 et suivants
	463,68	84 012,00	38 961,59	16 357,54	178 500,00	400 000,00

#### Réhabilitation de l'école maternelle Roger Sudre :

La répartition des crédits de paiement est révisée.

Autorisation de programme	2 650 000,00				
Crédits de paiements	2023	2024	2025	2026	2027
	2 700,00	119 553,99	200 000,00	800 000,00	1 527 746,01

#### Restauration de l'Église Notre Dame des Grâces :

Le coût actualisé de l'opération s'élève à 1 500 000 € (+ 180 000 €). La répartition des crédits de paiement est révisée.

Autorisation de programme	1 500 000,00				
Crédits de paiements	2023	2024	2025	2026	2027
	834,11	7 224,00	487 300,00	1 000 000,00	4 641,89

#### Réaménagement du square Gabolde et de ses abords :

L'autorisation de programme est cloturée.

Autorisation de programme	1 070 194,49				
Crédits de paiements	2021	2022	2023	2024	2025
	840,00	0,00	289 798,65	774 883,31	4 672,53

Ainsi la somme des crédits de paiements pour 2026 s'élève à 3 010 000 €.

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les autorisations de programmes et crédits de paiements ci-dessus.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA